

Le Bagotier



Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

MARS 2024

À LA UNE

MATINÉES GOURMANDES PRODUCTEURS RECHERCHÉS

DÉTAILS À LA PAGE 14

LES
MATINÉES
GOURMANDES
MARCHÉ PUBLIC



- 03 MOT DU MAIRE
- 03 AIDE ALIMENTAIRE - PÂQUES
- 04 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 06 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 10 AVIS PUBLICS
- 12 TAXES - PLUS DE FLEXIBILITÉ POUR 2025
- 12 MODIFICATION RÈGLEMENT EAU POTABLE
- 15 PROJET-PILOTE CPE AU PRESBYTÈRE
- 17 AGA 2024 - COMITÉ DES LOISIRS
- 17 INSCRIPTION - CAMP DE JOUR 2024
- 19 SOCCER - ENTRAÎNEURS ET ARBITRES RECHERCHÉS
- 24 AGA 2024 - COMITÉ RIVIÈRE CHIBOUET
- 25 AGA 2024 - FADOQ

SAINT-JEAN-BAPTISTE

Vous pouvez **DON**ner vous aussi !

DÉTAILS À LA PAGE 5



Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

 Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot  Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Lundi 1^{er} avril 2024 - Pâques

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

R JEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILL RE #1

H L NE DUFALT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PAR 
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

**PERSONNEL
MUNICIPAL**



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
DE 8 H 30   12 H ET DE 13 H   16 H 30**

MICHELINE MARTEL | Directrice g n rale
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

LUCIE CHEVRIER | Directrice g n rale adjointe
Poste 2250 • dga@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordinatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

LUC G LINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en b timent
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : mardi de 8 h   12 h | mercredi et jeudi de 8 h   14 h
Sur rendez-vous



**NUM RO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Probl me d' gout



Entrave   la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

La municipalité VOUS INFORME



Mot du maire

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

La Municipalité poursuit encore et toujours son développement sur plusieurs niveaux, mais comme vous le savez, depuis les dernières années les grandes préoccupations sont ciblées encore plus vers l'eau potable et le traitement des eaux usées.

À cet effet, nous avons une très bonne nouvelle en ce qui concerne la station d'épuration. La construction ayant débuté en 2022, mais considérant des problèmes importants pour la livraison des équipements de procédés, le projet a été plus long que prévu. Le 4 mars, nous avons débuté le processus de mise en route, dans une première phase d'essai de chaque équipement individuellement, pour partir l'usine dans la semaine du 11 mars, laquelle sera en rodage et en ajustement de programmation et de procédé pour les trois premiers mois. Lorsque cette période sera passée, la Municipalité pourra avoir des données plus concrètes des capacités, puisque certains équipements ont été changés en cours de route pour donner une meilleure performance. Également, dès le printemps, la Municipalité s'occupera des eaux parasitaires en provenance du réseau sanitaire, par la réparation de fissures dans les regards et le changement des couvercles, limitant ainsi les eaux inutiles qui sont actuellement traitées par le réseau, ce qui permettra d'augmenter la capacité et l'efficacité de l'usine. Nous sommes aussi vraiment heureux d'avoir réussi, par un projet d'une telle ampleur, à respecter le budget pour la construction de l'usine. Cette station, à réacteurs biologiques séquentiels (RBS), nous permettra d'avoir une base solide pour le traitement de nos eaux pour les prochaines années, tout en permettant par cette technologie de pouvoir bonifier le système et les appareils pour augmenter le traitement dans les années futures.

Maintenant, en ce qui concerne l'eau potable, la Municipalité est toujours en attente du ministère de l'Environnement pour obtenir son autorisation d'ajouter le puits 7 à sa distribution, ce qui ajoutera une capacité de 200 portes pour le village.

Il est important de comprendre que la complexité est de toujours suivre l'évolution de l'eau potable et de des eaux usées en corrélation de capacité, parce que même si nous trouvons de l'eau potable, nous devons également nous assurer de pouvoir la traiter pour accorder de nouveaux permis de construction.

Cependant, le conseil est clair et déterminé dans sa vision et ses objectifs de poursuivre ses démarches dans ses recherches en eau potable et de prendre les mesures nécessaires pour traiter les eaux usées pour les citoyens actuels et pour les nouveaux développements à venir.

En terminant, avec ce printemps hâtif, soyez prudent avec les nids de poule et les abrasifs qu'on retrouve tous les ans après l'hiver. Également, chers camionneurs, avec la période de dégel, nous vous demandons de respecter le poids de vos chargements pour que nous ayons moins de routes à réparer. Nous comptons sur vous.

Bon début de printemps à tous!

Congé de Pâques

Le conseil municipal et les employés municipaux vous souhaitent de Joyeuses Pâques.

Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé le lundi 1^{er} avril 2024.

PÂQUES – AIDE ALIMENTAIRE

Les familles de Sainte-Hélène ayant besoin d'aide alimentaire sont invitées à communiquer avec monsieur Bruno Raymond au 450 513-0829 afin d'obtenir un coup de pouce pour Pâques.





Mot de la directrice générale

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Chers hélénois et hélénoises,

Avec cette belle température, il serait pertinent de dire : « Heureux d'un printemps qui me chauffe la couenne ! » Je crois que nous sommes tous bien heureux du temps doux, des journées qui rallongent et déjà, nous pensons à préparer nos terrasses et nos terrains pour profiter des beaux moments à l'extérieur.

Du côté de la Municipalité, nous travaillons nous aussi à préparer les travaux et les activités pour le printemps et pour l'été, dont plusieurs sont mentionnés au présent journal et le seront au cours des prochains mois, selon l'évolution des projets et événements à venir. Je tiens à rappeler qu'au-delà des nouvelles dans Le Bagotier, distribué une fois par mois, nous donnons également d'autres informations, entre les parutions, sur Facebook et l'infolettre, car parfois les délais sont trop courts et nous désirons pouvoir vous informer rapidement.

Le respect et la courtoisie, c'est un aspect dont j'aimerais particulièrement vous entretenir. Depuis les dernières années, et particulièrement depuis l'arrivée des réseaux sociaux, il est de plus en plus difficile de maintenir un niveau de civilité et de courtoisie agréable. Nous sommes quand même très chanceux dans notre Municipalité, car ces situations n'arrivent que très rarement, mais malheureusement, nous ne sommes pas à l'abri. Que ce soient les élus ou les employés municipaux (administratif, travaux publics, urbanisme, loisirs et pompiers), nous sommes toujours à l'écoute de vos commentaires et disponible pour répondre à vos interrogations, que ce soit par le biais des séances du conseil ou en communiquant à nos bureaux. Nous vous demandons uniquement de le faire avec respect envers les gens qui travaillent pour la Municipalité. Comparativement à de grandes villes, les élus et les employés font des petits miracles pour réussir à faire toutes les obligations exigées par le gouvernement, en plus de veiller à assurer les services sur le territoire et maintenir des infrastructures et des équipements de qualité pour les citoyens et ce, avec des budgets et des ressources limités. Avoir des questions ou des commentaires, c'est le fruit d'une saine démocratie, donc pourquoi ne pas opter tous ensemble pour le slogan de « participer avec respect à la vie démocratique municipale ».

En terminant, chers hélénois et hélénoises, vous avez une grande chance de pouvoir vivre dans un si beau village, géographiquement très bien situé, avec des services de proximité diversifiés, ce qui est très rare dans les petites municipalités, en plus des beaux espaces verts pour le loisir et la détente, en plein essor de développement, tout en ayant la vision d'ajouter des services et d'éviter la vulnérabilité. Je termine en soulignant ma fierté de travailler pour et avec vous dans cette belle aventure qui s'intitule Sainte-Hélène-de-Bagot!

“ La prochaine séance du conseil sera tenue le 2 avril 2024, au 421, 4^e Avenue. ”

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- ➔ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com (onglet AVIS PUBLICS)

TAXES MUNICIPALES

DATES D'ÉCHÉANCE

1^{er} versement : 23 février 2024

2^e versement : 23 mai 2024

La Municipalité vous rappelle que le 1^{er} versement venait à échéance le 23 février 2024. Si vous avez un solde impayé, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0 afin de connaître le montant exact à payer, incluant les intérêts.

Si vous avez un solde impayé pour 2023, votre propriété a été mise sur la liste pour non-paiement de taxes et a été envoyée à la MRC des Maskoutains. Vous devez donc communiquer directement avec la MRC au 450 774-3141 afin de connaître la procédure. La Municipalité ne prendra aucun paiement.

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot s'enorgueillissent, année après année, de la réussite des festivités entourant la Saint-Jean-Baptiste, particulièrement par la présentation des feux d'artifice.

Les feux d'artifice de Sainte-Hélène sont parmi les plus spectaculaires de la région. Et nous devons souligner que cette fierté, nous la devons aux généreux commanditaires qui contribuent à cette réussite. Nous sollicitons donc à nouveau votre participation pour un déploiement époustouflant au-dessus de notre beau village. Vous aussi, pouvez contribuer!

Vous pouvez consulter le plan de commandite, élaboré pour permettre d'afficher votre soutien lors de cette journée de réjouissances. N'hésitez également pas à nous contacter si vous désirez obtenir plus de détails.

Au plaisir de vous rencontrer le 22 juin prochain.



Feux d'artifice – Saint-Jean-Baptiste – 22 juin 2024 Plan de commandite

| Outils promotionnels | Platine 1 000 \$ et plus | Or 500 \$ à 999 \$ | Argent 250 \$ à 499 \$ | Bronze 249 \$ et moins |
|--|-----------------------------|-----------------------|---------------------------|---------------------------|
| Publicité dans le journal <i>Le Bagotier</i> (mai et juin) | 1/2 page | 1/4 page | 1/8 page | Liste |
| Logo sur l'affiche publicitaire de l'événement | ☑ | | | |
| Mention lors de l'événement – Par catégorie (avant et après les feux) | ☑ | ☑ | | |
| Projection lors de l'événement – Par catégorie | 1 page | 1/2 page | 1/4 page | Liste |
| Publication sur le site de la Municipalité | 1/2 page | 1/4 page | Liste | |
| Publication sur la page Facebook de la Municipalité et des loisirs – Liste par catégorie | ☑ | ☑ | ☑ | |
| Affichage du commanditaire lors de l'événement (coroplaste fourni par le commanditaire) | ☑ | | | |

Pour bénéficier des avantages suivants, la Municipalité doit recevoir la commandite avant le 8 mai 2024 :

- Parution du nom ou du logo d'un commanditaire Platine sur l'affiche publicitaire;
- Parution gratuite dans le journal *Le Bagotier* aux mois de mai et juin 2024;

Les commanditaires des catégories Platine, Or et Argent doivent faire parvenir leur logo à info@sainte-helenedebagot.com.

Résumé de certains points de la séance du conseil. Le procès-verbal dans son intégralité est disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

5 MARS 2024

ORDRE DU JOUR

| | | | |
|----------|---|-----------|--|
| 1 | OUVERTURE DE LA SÉANCE | 7 | AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT |
| 1.1 | Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance; | 7.1 | Comité de démolition – Nominations; |
| 1.2 | Période de questions; | 7.2 | Règlement numéro 625-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Adoption; |
| 2 | ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 7.3 | Règlement numéro 626-2024 modifiant le Règlement de zonage concernant les dispositions architecturales applicables sur le territoire du noyau villageois – Adoption; |
| 2.1 | Ordre du jour – Adoption; | 7.4 | Formation obligatoire pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Approbation; |
| 2.2 | Procès-verbal – Adoption; | 7.5 | Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe – Planification des besoins en espace 2024-2029 – Recommandation; |
| 2.3 | Comptes payés et à payer – Adoption; | 7.6 | CPE-BC Plus Grand que Nature – Relocalisation de la conduite sanitaire du presbytère sur le terrain du CPE – Construction Richelieu – Ratification; |
| 2.4 | États comparatifs – Dépôt; | 7.7 | Dérogation mineure – Lot numéro 1 956 848 – Approbation; |
| 2.5 | Gestion contractuelle – Rapport annuel 2023 – Prendre Acte; | 7.8 | Dérogation mineure – Lot numéro 1 956 847 – Approbation; |
| 2.6 | OMH – Contribution municipale pour 2021 – Prendre acte; | 7.9 | Procès-verbal – Rencontre du Comité de démolition du 15 février 2024 – Lot numéro 1 956 711 – Dépôt; |
| 2.7 | Taxation 2025 – Modification du nombre de versements annuel – Approbation; | 8 | TRAVAUX PUBLICS |
| 2.8 | Politique sur l'accès aux documents de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot sur la protection des renseignements personnels – Approbation; | 8.1 | Garage municipal – Détecteur de monoxyde de carbone – Approbation; |
| 3 | SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE | 8.2 | Garage municipal – Installation d'arrêt de neige de toiture – Approbation; |
| 3.1 | Incendie – Demandes mensuelles – Approbation; | 8.3 | Aqueduc – Réparation de la vanne à guillotine 5 ^e Avenue et rue Paul-Lussier – Approbation; |
| 3.2 | Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte; | 8.4 | Saleuse Swenson pour camion – Vente d'équipement – Autorisation; |
| 3.3 | Rapport recherche de circonstances et causes en incendie (RCCI) – Prendre acte; | 8.5 | Chalet des loisirs – Viking – Inspection et entretien du système incendie 2024-2025-2026 – Approbation; |
| 3.4 | Sécurité civile – Mesures d'urgence – Mise à jour – Approbation; | 9 | LOISIRS ET CULTURE |
| 4 | TRANSPORT | 9.1 | Saint-Jean-Baptiste – Contrat pour les feux d'artifice – Approbation; |
| 4.1 | Règlement concernant les ponceaux des entrées charretières – Adoption; | 9.2 | Saint-Jean-Baptiste – Plan de commandite pour les feux d'artifice – Approbation; |
| 4.2 | MTQ – Programme Accélération – Refus de subvention pour Saint-Augustin – Information; | 9.3 | Permis d'alcool Municipalité – Approbation; |
| 4.3 | Chemin de transit – 3 ^e Rang – Déclaration d'intérêt; | 9.4 | Parc Paul-Lussier / Principale – Lampadaire au Del – Acquisition; |
| 5 | HYGIÈNE DU MILIEU | 9.5 | Matinées gourmandes – Municipalité hôte le 19 octobre 2024 – Engagements – Confirmation; |
| 5.1 | Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM); | 10 | AFFAIRES DIVERSES |
| 5.2 | Règlement numéro 623-2024 régissant l'utilisation de l'eau potable – Adoption; | 11 | PÉRIODE DE QUESTIONS |
| 5.3 | Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2023 – Prendre acte; | 12 | CLÔTURE DE LA SÉANCE |
| 5.4 | Déclaration des prélèvements d'eau 2023 – Prendre acte; | | |
| 5.5 | Eaux parasitaires du réseau sanitaire – Réduction de quantité par modification des couverts – Approbation; | | |
| 6 | SANTÉ ET BIEN-ÊTRE | | |

2.5 Gestion contractuelle – Rapport annuel 2023 – Prendre Acte

Chaque année, la Municipalité a l'obligation de produire son rapport annuel relatif à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle et de le rendre disponible au public sur son site Internet, tel qu'il appert aux articles 938.1 et suivants du *Code municipal du Québec*, soit de déclarer sur SEAO les dépenses de plus de 2 000 \$ avec un fournisseur, qui totalisent plus de 25 000 \$. Ce rapport pour l'année 2023 relatif à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a été déposé et est disponible au public sur le site Internet de la Municipalité.

2.6 OMH – Contribution municipale pour 2021 – Prendre acte

Le conseil a pris acte de l'approbation des états financiers pour l'année 2021 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton, en constatant que le solde de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est à zéro (0 \$) pour l'année 2021.

2.7 Taxation 2025 – Modification du nombre de versements annuel – Approbation

À la suite de demande de plusieurs citoyens et une préoccupation face au contexte économique actuel, le conseil a décidé d'autoriser que pour l'année 2025, le Règlement de taxation soit préparé de manière à permettre aux citoyens d'acquitter leurs paiements de taxes en quatre (4) versements, au lieu de trois (3) au cours de l'année, qui seraient établis pour février, avril, juin et septembre.

Il est à noter qu'il est impossible de faire cette modification pour cette année, en vertu du Règlement numéro 619-2023 sur la taxation 2024 qui est déjà adopté et en vigueur et du rôle de perception déjà produit et des comptes de taxes déjà transmis.

2.8 Politique sur l'accès aux documents de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot sur la protection des renseignements personnels – Approbation

En conséquence de la mise en place récente de la *Loi 25 qui modifie principalement le volet de protection des renseignements personnel de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, les Municipalités ont plusieurs obligations liées à ces nouvelles dispositions.

De ces obligations, plusieurs ont déjà été mises en place et lors de cette séance, le conseil adoptait sa Politique sur l'accès aux documents sur la protection des renseignements personnels, laquelle sera disponible sur le site Internet de la Municipalité.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a approuvé pour le service incendie, le renouvellement à l'Association internationale des enquêteurs en incendie criminel (IAAI), pour le capitaine Réjean Brouillard, au montant de 75 \$ et le remplacement du convecteur du séchoir à habit de combat, au montant de 750 \$, avant les taxes applicables, incluant l'installation.

3.4 Sécurité civile – Mesures d'urgence – Mise à jour – Approbation

Le conseil a adopté son plan des mesures d'urgence 2024, mis à jour. Une révision annuelle est obligatoire afin de maintenir des données d'actualités dans le cas de devoir le déployer pour une situation d'urgence de sécurité civile.

4.1 Règlement concernant les ponceaux des entrées charretières – Adoption

Certaines mises à jour étaient nécessaires au Règlement concernant les ponceaux des entrées charretières. Le conseil a adopté le Règlement numéro 624-2024 à cet effet, lequel est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

4.2 MTQ – Programme Accélération – Refus de subvention pour Saint-Augustin – Information

Le conseil a pris acte du refus du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ), concernant les travaux de changement de ponceau, ajout de glissière et resurfaçage au rang Saint-Augustin.

Le MTQ a toutefois confirmé que le dossier était conforme et admissible, mais que la problématique était au niveau des crédits ministériels disponibles et le MTQ conseille à la Municipalité de déposer à nouveau sa demande lors du prochain appel de projets.

4.3 Chemin de transit – 3^e Rang – Déclaration d'intérêt

Suite au refus par le MTQ de reprendre le 3^e Rang à titre de chemin de transit à leur charge, par une demande faite conjointement avec les municipalités de Saint-Hugues et St-Simon, qui comprenait également d'autres modifications de transit pour les deux municipalités partenaires et à l'égard de l'argumentaire préparé qui a mené à une réflexion au sein du conseil sur les avantages d'une telle possibilité, alors le conseil a pris la décision de procéder par lui-même en déclarant son intérêt à permettre le transit de camionnage sur la route locale du 3^e Rang. Ce projet devra toutefois être fait en collaboration avec la Municipalité de Saint-Hugues et obtenir l'accord du MTQ.

5.2 Règlement numéro 623-2024 régissant l'utilisation de l'eau potable – Adoption

Puisque le conseil est conscient des besoins en eau pour la Municipalité et est en recherche de nouvelle source, il considère primordial d'assurer une pérennité des ressources en eau potable pour répondre aux besoins de la communauté, tout en s'arrimant à la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du MAMH. Il est nécessaire d'éviter tout gaspillage de l'eau potable, particulièrement en période de chaleur plus intense et de prendre les mesures pour que l'eau potable traitée serve pour les bonnes raisons.

À cet effet, le conseil a adopté le Règlement numéro 623-2024 régissant l'utilisation de l'eau potable, lequel est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

5.3 Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2023 – Prendre acte

Il est obligatoire pour la Municipalité de produire chaque année le bilan annuel de la qualité de l'eau potable et d'en faire la publication sur le site Internet de la Municipalité. Le conseil a pris acte du bilan 2023, lequel est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

5.4 Déclaration des prélèvements d'eau 2023 – Prendre acte

La déclaration des prélèvements d'eau annuelle obligatoire a été faite et transmise au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, tel que présenté au conseil.

5.5 Eaux parasitaires du réseau sanitaire – Réduction de quantité par modification des couverts – Approbation

Il est nécessaire de limiter les eaux parasitaires à être traitées par l'usine d'épuration des eaux usées. Pour ce faire, les travaux publics feront dès ce printemps la réparation de fissures dans les regards sanitaires et feront également le changement des couverts de 12 regards sans trou, limitant de manière importante les eaux parasitaires, en permettant de poursuivre les démarches d'efficacité et de développement.

Le conseil a autorisé l'achat de 12 couverts sans trou pour les regards sanitaires, au montant unitaire de 412,17 \$, avant les taxes applicables, auprès de la compagnie J.U. Houle Ltée.

7.1 Comité de démolition – Nominations

Chaque année, tel qu'il appert au Règlement numéro 568-2020, il y a lieu de nommer 3 élus pour former le Comité de démolition, donc pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, le Comité de démolition sera constitué de trois élus, soit monsieur Robert Chevrier, madame Hélène Dufault et monsieur Pierre Paré.

Également monsieur Martin Doucet agira à titre de membre substitut uniquement lors d'un conflit d'intérêt d'un membre du Comité dans un dossier ou s'il y a démission ou incapacité d'agir.

**7.2 Règlement numéro 625-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Adoption
ET****7.3 Règlement numéro 626-2024 modifiant le Règlement de zonage concernant les dispositions architecturales applicables sur le territoire du noyau villageois – Adoption**

L'adoption du PIIA est une obligation pour se conformer à son obligation de concordance à l'égard du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains.

La Municipalité doit procéder à l'adoption du Règlement numéro 625-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'encadrer les interventions sur le milieu bâti sur le territoire du noyau villageois (zones identifiées par le suffixe (P) sur le plan de zonage).

La non-adoption de ce Règlement ferait en sorte que la Municipalité ne pourrait plus faire modifier aucun de ses Règlements d'urbanisme, autant en ce qui concerne le zonage que le lotissement. Cette obligation découle de la Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sanctionnée le 1^{er} juin 2023 a introduit un mécanisme de suspension des avis de conformité des MRC à l'égard des organismes municipaux en défaut d'effectuer les modifications de concordance dans le délai prescrit. Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2023.

Afin de démontrer son désaccord, mais en même temps pour ne pas nuire au développement, le conseil a convenu de voter moitié pour (3 votes) et moitié contre (3 votes) et le maire a tranché, pour arriver à une adoption des Règlements numéro 625-2024 et 626-2024, malgré tout, tel que les membres du conseil en avaient convenus. Les Règlements entreront en vigueur lors de l'émission du certificat de concordance par la MRC des Maskoutains et ces deux Règlements sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité.

Le conseil a aussi demandé à ce qu'une résolution soit transmise à une séance ultérieure pour manifester envers le gouvernement, les associations représentant les municipalités et les MRC, en invitant les municipalités du Québec à appuyer la démarche, car l'adoption du PIIA est considéré par le conseil comme abusive envers le citoyen et menant à une lourdeur administrative très imposante et inutile.

7.4 Formation obligatoire pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Approbation

À l'égard de l'entrée en vigueur de la *PL16*, celui-ci rend obligatoire la formation de tous les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le conseil a autorisé l'inscription des sept (7) membres du CCU, élus et représentants des citoyens, à la formation obligatoire dispensée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), soit en présentiel ou par mode virtuel, selon le tarif établi.

Pour information : *Loi numéro 16 (PL16), Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.*

7.5 Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe – Planification des besoins en espace 2024-2029 – Recommandation

Le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe a transmis à la Municipalité son projet de planification des besoins d'espace 2024-2029, qui prévoit une baisse pour l'école Plein-Soleil.

Le conseil informe par résolution le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe qu'il est fort probable que pour la planification des besoins d'espace 2024-2029, les besoins de l'école Plein-Soleil de Sainte-Hélène-de-Bagot soient à la hausse et non à la baisse au cours des cinq prochaines années, en corrélation des développements des dernières années et ceux à venir.

7.6 CPE-BC Plus Grand que Nature – Relocalisation de la conduite sanitaire du presbytère sur le terrain du CPE – Construction Richelieu – Ratification

Pendant les travaux de construction du CPE qui ont repris, il y a eu une problématique à l'égard de la conduite sanitaire pour le presbytère appartenant à la Municipalité qui avait été construite à partir de la 2^e Rue jusqu'au bâtiment, mais en passant au centre du terrain, lequel a été cédé par bail emphytéotique sur 45 ans au CPE-BC Plus Grand que Nature.

La Municipalité devait assumer les frais de déplacement de cette conduite, dont elle est propriétaire.

Le conseil a autorisé le paiement des travaux de relocalisation par l'entreprise Construction Richelieu inc., au montant de 10 021,89 \$, avant les taxes applicables, ainsi qu'un montant de 930,00 \$, plus les taxes applicables pour les frais d'ingénierie.

7.7 Dérogation mineure – Lot numéro 1 956 848 – Approbation

Le conseil a accordé une dérogation temporaire, au plus tard jusqu'au 31 août 2025, afin de permettre un lotissement, avec une profondeur de 22,22 mètres, et ce, pour l'adresse du 375, 6^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot – Zone 205-P – Lot 1 956 848.

Cette demande a fait l'objet d'une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

7.8 Dérogation mineure – Lot numéro 1 956 847 – Approbation

Le conseil a accordé une dérogation temporaire, au plus tard jusqu'au 31 août 2025, afin de permettre une superficie de terrain inférieure à 577,5 m², et ce, pour l'adresse du 680 682, rue Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot – Zone 205-P – Lot 1 956 847.

Cette demande a fait l'objet d'une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

7.10 Concept de multilogement sur la rue Principale – Projet Construction P. Roy inc. – Approbation

Le conseil a reçu les promoteurs pour l'adresse 680-682, rue Principale, pour laquelle une autorisation de démolition a été autorisée, sous réserve que le concept de multilogement soit harmonisé avec des couleurs qui s'agencent avec les couleurs du presbytère.

Le conseil a approuvé d'un commun accord avec les promoteurs, l'option de construction avec les tons de maçonnerie couleur Wellington de Canada Brique et le revêtement de vinyle couleur Gris Hudson de Gentek.

8.1 Garage municipal – Détecteur de monoxyde de carbone – Approbation

Le détecteur de monoxyde de carbone et le contrôleur sont défectueux au garage municipal ainsi que la programmation de démarrage de ventilation. Le conseil a approuvé l'achat d'un détecteur et contrôleur de monoxyde de carbone, à la compagnie Honeywell, incluant l'installation, au montant de 1 974,55 \$, avant les taxes applicables.

8.2 Garage municipal – Installation d'arrêt de neige de toiture – Approbation

Lors de la visite de l'inspecteur en assurances, nous avons été avisé de certaines anomalies obligatoires à réparer ou à installer avant le mois de mai 2024, dont des arrêts de neige de toiture au garage municipal.

Des soumissions ont été demandées et le conseil a octroyé le mandat d'installation d'arrêts de neige de toiture au garage municipal au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie Construction P. Roy inc., au montant de 1 785 \$, avant les taxes applicables, incluant pièces et main-d'œuvre.

8.3 Aqueduc – Réparation de la vanne à guillotine 5^e Avenue et rue Paul-Lussier – Approbation

Une vanne à guillotine de 4 pouces est brisée à l'aqueduc, engendrant une fuite qui doit être réparée sur la rue Paul-Lussier. Suite à des demandes de soumissions, le conseil a octroyé le mandat pour l'excavation et le remblai avec la machinerie, l'outillage et la main-d'œuvre, au plus bas soumissionnaire, soit à la compagnie Excavation Laflamme et Ménard inc., au montant de 1 595 \$, avant les taxes applicables.

8.4 Saleuse Swenson pour camion – Vente d'équipement – Autorisation

La Municipalité possède un équipement d'épandage et de salage de type Swenson, modèle 3500HD, année 2016, qui s'installe dans une boîte de camion et qui n'est pas utilisée. Le conseil a autorisé la vente de l'équipement d'épandage et de salage.

8.5 Chalet des loisirs – Viking – Inspection et entretien du système incendie 2024 2025-2026- Approbation

L'inspection annuelle du réseau d'avertisseurs incendie est à échéance et il est obligatoire de procéder aux inspections chaque année. Le conseil a autorisé le mandat du contrat d'inspection annuelle du réseau d'avertisseurs d'incendie par l'entreprise Viking, au montant de 310,00 \$, avant les taxes applicables pour la première année et soumise à l'indexation par la suite, pour 3 ans.

9.1 Saint-Jean-Baptiste – Contrat pour les feux d'artifice – Approbation

Cette année, la fête de la Saint-Jean-Baptiste sera célébrée le 22 juin 2024 au chalet des loisirs et la Municipalité octroie et assume avec des partenaires commanditaires le coût des feux d'artifice. Le conseil a octroyé le mandat des feux d'artifice à Royal pyrotechnie inc., au montant de 12 500 \$, avant les taxes applicables.

9.2 Saint-Jean-Baptiste – Plan de commandite pour les feux d'artifice – Approbation

La Municipalité sollicite chaque année des partenaires financiers pour commanditer les feux d'artifice, selon un plan de commandite qui détermine la visibilité offerte par type d'outils promotionnels et selon la catégorie platine, or, argent ou bronze. Sans les partenaires financiers, des feux d'artifice de cette ampleur ne seraient pas possible.

Le conseil a autorisé l'envoi du plan de commandite et des demandes de partenariat financier pour commanditer les feux d'artifice pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste qui sera célébrée le 22 juin 2024.

9.4 Parc Paul-Lussier / Principale - Lampadaire au Del - Acquisition

Dans la poursuite de l'aménagement du nouveau parc au bout de la rue Principale, à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands, le conseil a autorisé la commande de sept (7) lampadaires, à la compagnie Snoc 1954 inc., au montant de 1 100 \$, avant les taxes applicables, pour chaque lampadaire incluant les bases et les poteaux et au montant de 950 \$, avant les taxes applicables, par fixture au Del.

9.5 Matinées gourmandes - Municipalité hôte le 19 octobre 2024 - Engagements - Confirmation

La MRC des Maskoutains tient l'évènement des Matinées gourmandes chaque année qui se promène d'une Municipalité à l'autre. Cette année la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a accepté de recevoir l'évènement le samedi 19 octobre 2024, de 9 h à 13 h, au centre communautaire.

La Municipalité greffera aux Matinées un évènement connexe sous le thème de l'halloween, avec décorations, un don de citrouilles aux enfants, maquilleuse, mascottes et les enfants pourront faire un coloriage d'halloween sur place, qui seront exposés; et;

Les producteurs peuvent s'inscrire pour participer à une ou plusieurs Matinées avant le 31 mars, il faut communiquer à matinees@mrcmaskoutains.qc.ca et nous l'avons également publié sur nos différents médias, dont Facebook.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.



AVIS
PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 5 mars 2024, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 623-2024 régissant l'utilisation de l'eau potable, celui-ci abrogeant le Règlement numéro 588-2022.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 mars 2024.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 5 mars 2024, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 624-2024 concernant les ponceaux des entrées charretières.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 mars 2024.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

PARC LUSSIER/ PRINCIPALE

Dès l'arrivée des beaux jours, l'aménagement du parc situé près de la voie ferrée reprendra. Nous avons reçu de bonnes nouvelles pour l'avancement des travaux. Nous pourrions donc planter les arbres au printemps, puis ensemercer le gazon. L'équipe des travaux publics s'est affairée pendant la saison froide à forger de belles pièces de mobilier qui seront mises à votre disposition dès que le parc aura verdi. Des marches seront également installées pour l'accès au parc via la place Paul-Lussier.

D'autres surprises viendront tout au long de l'été, pour votre plus grand plaisir!



STATIONNEMENT PUBLIC PRÈS DE L'ÉGLISE

Les travaux préparatoires pour la mise en place du stationnement situé près de l'église vont bon train. Le contrat a été octroyé le 3 octobre 2023 et les travaux débiteront ce printemps.

Cet aménagement sera accessible à tous et est situé stratégiquement près de l'école et du futur CPE pour faciliter les déplacements des nombreux citoyens qui doivent s'y rendre.



ZAMBONI À VENDRE

Il y a quelques années, la Municipalité a acquis une zamboni. Faute de place d'entreposage à proximité de la patinoire, cet équipement n'a pas été utilisé. Elle est donc à vendre.

Le prix demandé est de 5 750 \$. Quelques réparations sont à prévoir.

Vous pouvez contacter monsieur Luc Gélinas, directeur des travaux publics, au 450 888-0225 ou par courriel à travauxpublics@sainte-helenedebagot.com pour obtenir tous les détails. L'annonce se retrouve également sur notre page Facebook, publiée le 24 février.

Parlez-en à vos connaissances!



DONS D'ARBRES

Cette année encore, la Municipalité distribuera gratuitement des plans d'arbre à ses citoyens dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts.

Les détails vous seront transmis dès que possible via le Facebook, l'infolettre et Le Bagotier. Restez à l'affût!

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.

Merci de votre collaboration.



STATIONNEMENT DE NUIT

À compter du 1^{er} avril, vous pouvez stationner vos véhicules sur le chemin public, où s'est permis, et ce, même entre 0 h (minuit) et 7 h sur tout le territoire de la municipalité.

Merci de votre collaboration.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Lorsque vous avez avancé l'heure la fin de semaine du 9 mars dernier, avez-vous penser changer les piles de vos avertisseurs de fumée? Si la réponse est non, il est temps de le faire.



EN 2025, PLUS DE FLEXIBILITÉ POUR LE PAIEMENT DE VOS TAXES

Plusieurs citoyens ont fait la demande de modification du nombre de versements pour le paiement de la taxation pour passer de trois (3) à quatre (4) versements annuels. Considérant que le conseil est préoccupé par le contexte économique particulièrement difficile pour plusieurs et que la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de faire cette modification, il a autorisé que pour l'année 2025, le Règlement de taxation soit préparé de manière à permettre aux citoyens d'acquitter leurs paiements de taxes en quatre (4) versements au cours de l'année, qui seraient établis pour février, avril, juin et septembre.

Cette mesure n'est pas en vigueur en 2024.



MODIFICATION DU RÈGLEMENT 623-2024 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

N'oubliez pas de respecter le Règlement 623-2024 sur l'utilisation de l'eau potable, adopté le 5 mars 2024, pour savoir ce que vous pouvez arroser et quand vous pouvez le faire. Nous tenons à rappeler que la Municipalité est desservie en eau potable par un seul puits et qu'il est absolument nécessaire de protéger cette ressource. Nous vous invitons à prendre connaissance du Règlement 623-2024 sur notre site Internet sous l'onglet Règlements municipaux.



PLAN D'ACTION À LA SUITE D'UN RÉSULTAT EN DÉPASSEMENT DE LA NORME DE PLOMB DANS L'EAU DISTRIBUÉE

Le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du Québec exige la vérification du plomb et du cuivre dans l'eau fournie par des systèmes de distribution pour évaluer s'il y a un problème de corrosion. En mars 2021, la norme du plomb a été abaissée afin de réduire davantage l'exposition au plomb dans l'eau potable et de tenir compte de la recommandation de Santé Canada pour le plomb, établie à 5 ug/L.

Soucieuse de la santé de ses citoyens, la Municipalité accompagne activement la population à détecter la présence de plomb dans l'eau potable de leur résidence ou de leur établissement.

Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues par la réglementation, la Municipalité a dressé un plan que vous pouvez consulter sur notre site Internet, sous l'onglet **Administration municipale / Rapports-eau / Plan d'action à la suite d'un résultat en dépassement de la norme de plomb dans l'eau distribuée – Août 2022 – Annexe MAJ mars 2024.**



LA GUIGNOLÉE, UNE NÉCESSITÉ ANNÉE APRÈS ANNÉE!

Comme vous le savez, la guignolée permet à la paroisse Ste-Hélène de venir en aide à notre communauté et ce, tout au long de l'année. Ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que plusieurs partenaires d'une grande générosité se joignent à la cause. Voici ceux de l'édition 2023 :



Christiane
Beaudoin

Paroisse
Ste-Hélène



Au nom du comité, merci chers partenaires ainsi que les bénévoles et tous les donateurs. C'est un rendez-vous en décembre 2024.

Les dons spontanés sont acceptés en tout temps et fort appréciés. Pour donner, communiquez avec monsieur Bruno Raymond au 450 513-0829 ou paroisse.ste-helene@sogetel.net. MERCI !

LES MATINÉES GOURMANDES SERONT À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT LE 19 OCTOBRE 2024

PRODUCTEURS INTÉRESSÉS – INSCRIPTION JUSQU’AU 31 MARS

Vous êtes un producteur ou transformateur et vous avez envie de participer à cet événement phare de la grande région de Saint-Hyacinthe ? Saisissez votre chance, la période d’inscription pour la 11^e édition des Matinées gourmandes 2024 est en cours, et ce jusqu’au 31 mars !

Formulaire d’inscription :

www.st-hyacinthetechonpole.com/evenements.../

De juin à novembre, les Matinées gourmandes se rendront dans différentes municipalités de la MRC des Maskoutains pour une 11^e année ! Cet événement où la fraîcheur et la diversité des produits locaux sont à l’honneur, permet de faire découvrir les producteurs de la région, les nombreux attraits du territoire et les municipalités avoisinantes.



Cette année, les Matinées gourmandes auront lieu à :

- Saint-Hyacinthe (Jardin Daniel A. Séguin), les 8 juin et 7 septembre
- Saint-Damase, le 13 juillet
- Sainte-Marie-Madeleine, le 17 août
- Sainte-Hélène-de-Bagot, le 19 octobre
- Saint-Marcel-de-Richelieu, le 16 novembre

Information : matinees@mrcmaskoutains.qc.ca

LE HOCKEY BIEN REPRÉSENTÉ PAR JIMMY GAGNON !

La 58^e Finale des Jeux du Québec se tenait à Sherbrooke du 1^{er} au 9 mars 2024. Parmi les athlètes du hockey masculin, un hélénois était déterminé à remporter une médaille; c’est Jimmy Gagnon.

Jimmy a commencé à pratiquer ce sport avec les Mousquetaires de Saint-Hyacinthe à 4 ans.

Il grimpe les échelons rapidement, passant même du BB au AAA. Maintenant âgé de 14 ans, il est ailier droit dans le Vert et Noir, l’équipe M15 AAA du programme Sport-études de l’école secondaire Fadette.

Jimmy est un jeune homme fonceur et persévérant. Pendant la pandémie, alors que plusieurs avaient cessé les pratiques, il se rendait presque tous les jours à la patinoire de Sainte-Hélène-de-Bagot, son village, pour garder la forme et être de plus en plus performant.

Lors de la Finale des Jeux du Québec, son équipe s’est classée au 7^e rang, alors que 18 formations étaient présentes.

Jimmy est un exemple parfait de dépassement de soi. Bravo Jimmy pour tous tes efforts et ta détermination.





à Sainte-Hélène-de-Bagot



Projet-pilote

DE RESPONSABLES D'UN SERVICE DE
GARDE ÉDUCATIF EN COMMUNAUTÉ

*Enfin ta chance d'avoir ton propre milieu
familial... à l'extérieur de ton domicile!*

COMMENT C'EST POSSIBLE?

Grâce à notre partenariat avec la
municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot qui
t'offre les locaux à un coût abordable!

Toi et ton amie pourrez vous partager les
locaux et opérer chacune votre service de
garde éducatif en communauté.

Tu n'habites pas sur notre territoire?
Aucun problème! Ce projet s'adresse à toi!

LES AVANTAGES

- offrir les services **à l'extérieur** de ton domicile
- travailler dans un environnement **chaleureux** et patrimonial
- partager ton quotidien avec un.e **autre RSGE**
- recevoir **3 500\$** au démarrage
- bénéficier de la formation de 45h **gratuitement** avec l'accompagnement du BC

POUR NOUS JOINDRE:

450 768.2848

dabc@cpenature.com

N'ATTENDS PLUS:

www.cpenature.com

www.facebook.com/cpebcnature



Éduquer... une réussite collective!

LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÈGLEMENT 611-2023

| LOCATION DE SALLES | TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES | | | | |
|--|---|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|
| | RÉSIDENT | | | NON-RÉSIDENT | |
| | Jour complet | Prix par heure, maximum 2 h | Période de 4 h | Jour complet | Période de 4 h |
| Centre communautaire (gymnase) | 350,00 \$ | 40,00 \$ | 150,00 \$ | 437,50 \$ | 187,50 \$ |
| Chalet des loisirs | 250,00 \$ | 35,00 \$ | 125,00 \$ | 312,50 \$ | 156,25 \$ |
| Grande demi-salle - Chalet | Non disponible | 30,00 \$ | 100,00 \$ | Non disponible | 125,00 \$ |
| Petite demi-salle - Chalet | Non disponible | 25,00 \$ | 75,00 \$ | Non disponible | 93,75 \$ |
| Montage, démontage et ménage de la salle | Tarif de 35 \$ de l'heure, par homme, avant les taxes applicables | | | | |

| INFRASTRUCTURES SPORTIVES | TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES | | | | |
|---------------------------|------------------------------------|--------------|--------------------|----------|--------------|
| | RÉSIDENT | NON-RÉSIDENT | INFRASTRUCTURES | RÉSIDENT | NON-RÉSIDENT |
| Patinoire | 40,00 \$ | 50,00 \$ | Terrain pickleball | 20,00 \$ | 25,00 \$ |
| Terrain de baseball | 30,00 \$ | 37,50 \$ | Dek hockey | 25,00 \$ | 31,25 \$ |
| Terrain de volley-ball | 25,00 \$ | 31,25 \$ | Skate park | 20,00 \$ | 25,00 \$ |
| Terrain de soccer | 25,00 \$ | 31,25 \$ | Jeu de pétanque | 10,00 \$ | 12,50 \$ |
| Terrain de tennis | 20,00 \$ | 25,00 \$ | | | |

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou mun@sainte-helenedebagot.com

CALENDRIER DES COLLECTES 2024

Vous n'avez pas reçu votre calendrier des collectes dans le publisac en décembre dernier? Vous l'avez égaré? Pas de souci, la Municipalité a des copies papier au bureau municipal. Vous pouvez également le consulter sur notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet *Services aux citoyens / Collecte des matières résiduelles*.

CALENDRIER COLLECTES 2024

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié
C Collecte des résidus domestiques dangereux G Collecte des gros rebus

| MARS | | | | | | | AVRIL | | | | | | |
|------------------|----|-----------------|-----------------|----|----|----|-------|----------------|-----------------|-----------------|----|----|----|
| D | L | M | M | J | V | S | D | L | M | M | J | V | S |
| | | | | | 1 | 2 | 1 | ^O 2 | ^O 3 | 4 | 5 | 6 | |
| 3 | 4 | ^O 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 7 | 8 | ^R 9 | ^O 10 | 11 | 12 | 13 |
| 10 | 11 | ^R 12 | ^O 13 | 14 | 15 | 16 | 14 | 15 | ^O 16 | ^O 17 | 18 | 19 | 20 |
| 17 | 18 | ^O 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 21 | 22 | ^R 23 | ^O 24 | 25 | 26 | 27 |
| ²⁴ 31 | 25 | ^R 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 28 | 29 | ^O 30 | | | | |



Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e Avenue | 450 791-2455, poste 2300
Mercredi 19 h à 21 h | Samedi 9 h 30 à 11 h 30

Nous sommes à la recherche de **BÉNÉVOLES** afin de continuer à vous offrir les services de la Bibliothèque.

Si ce défi vous intéresse, veuillez communiquer avec nous.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE



Vous avez envie de relever de nouveaux défis ? Rejoignez-vous à une superbe équipe de bénévoles dévoués. S'impliquer dans le Comité des loisirs, c'est une belle façon de contribuer activement au développement et au dynamisme de notre Municipalité. Plusieurs membres y assistent sans être administrateurs(trices) et cela permet d'avoir plusieurs opinions différentes et de belles idées qui deviennent communes!

Le Comité des loisirs vous invite à assister à son AGA afin de faire le bilan de ses actions réalisées en 2023. La rencontre aura lieu le mardi 23 avril, à 19 h, au chalet des loisirs (400, 2^e Rue).

Nous vous y attendons en grand nombre!



Si vous avez quelques heures à donner pour une activité en particulier, vous êtes les bienvenus.

Communiquez avec le service des loisirs.

Inscription

Camp de jour 2024
INFO EXPRESS

Familles de Sainte-Hélène, soyez prêtes à vous inscrire dès le jeudi 18 avril, à 12 h, via le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet *Loisirs, culture et vie communautaire / Camp de jour*.

Vous trouverez toutes les informations sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet Camp de jour.

Le service du camp de jour sera disponible du 25 juin au 16 août 2024. Le service fera exceptionnellement relâche les lundis 24 juin et 1^{er} juillet.

Les places sont limitées.

Information: Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310 ou via loisir@sainte-helenedebagot.com

La rencontre d'information aura lieu, le lundi 13 mai à 19 h 30 au Chalet des Loisirs (400, 2^e Rue).



CAMP DE JOUR STE-HÉLÈNE, MAINTIEN ET BONIFICATION DE L'OFFRE DE SERVICE

PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE
PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE



Sainte-Hélène-de-Bagot, le 26 février 2024
– Le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot est très fier d'annoncer qu'une aide financière de 14 990 \$ lui a été octroyée dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale* du ministère de la Famille.

Ce programme offre aux organismes un soutien pour de nouveaux projets ou pour la bonification de l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche et la période estivale. Cette subvention permettra au comité de maintenir et bonifier l'offre de service du camp de jour Ste-Hélène pour l'été 2024.

« C'est grâce à des initiatives comme celle du camp de jour de Sainte-Hélène-de-Bagot que les enfants pourront s'amuser et se développer en sécurité, assurant du même coup, une paix d'esprit aux parents durant les périodes de vacances. Je salue le travail de l'équipe du Comité des loisirs de Sainte-Hélène-de-Bagot et profite de l'occasion pour remercier les nombreux organismes et villes qui ont soumis leurs projets. Je souhaite de belles découvertes aux enfants! » mentionne Suzanne Roy, ministre de la Famille, ministre responsable de la région de la Montérégie et députée de Verchères.

Le camp de jour est administré par le comité, qui est un organisme à but non lucratif, ayant pour mission d'offrir des services de loisir dynamique et accessible pour l'ensemble de la communauté. La clientèle du camp est constituée des élèves du primaire, dont certains présentent des besoins particuliers, exigeant des services et des ressources spécifiques. Des activités éducatives et sportives sont offertes sur place, diminuant les frais de transport et permettant ainsi d'offrir gratuitement les activités aux enfants du camp.

Chaque année, des enjeux financiers sont au cœur des préoccupations pour préserver cette offre de service, qui répond aux besoins de la population. La Municipalité est en pleine expansion et le comité, malgré des ressources financières limitées, souhaite maintenir un niveau de frais raisonnable pour les familles, puisque le camp de jour est un service qualifié comme nécessaire pour les citoyens.

Dans le but d'assurer la pérennité de l'organisme et de ses activités, les membres désirent également organiser des levées de fonds au courant de l'année. Les sommes amassées serviront à poursuivre la mission, bonifier l'offre, permettre de concéder une rémunération adéquate pour minimiser les difficultés de recrutement et assurer la rétention du personnel.

Le comité et toute la population de Sainte-Hélène-de-Bagot remercient le gouvernement du Québec qui, par le biais de son programme, permettra l'optimisation des services du camp de jour, pour le bonheur des tout-petits.



Crédit photo : Camp de jour Ste-Hélène 2023

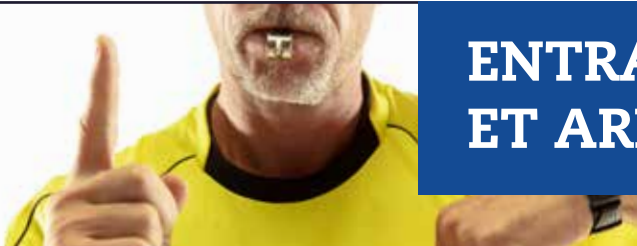
RAPPEL LIGUE DE SOCCER ET DEK HOCKEY



RAPPEL IMPORTANT : VOUS AVEZ JUSQU'AU 28 MARS POUR VOUS INSCRIRE.

Pour toutes informations ou pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section « Loisirs, culture et vie communautaire » sous l'onglet « Soccer » ou sous l'onglet « Dek Hockey ».

ENTRAÎNEURS(ES) ET ARBITRES RECHERCHÉS



Vous aimez les jeunes et avez de l'intérêt pour le soccer ou le dek hockey ? Nous sommes présentement à la recherche d'entraîneurs, d'assistants-entraîneurs et d'arbitres pour notre saison estivale sportive 2024. L'implication d'entraîneurs bénévoles est primordiale pour la tenue de l'activité. Pour les arbitres, le salaire et l'horaire sont à déterminer.

Au plaisir de faire votre connaissance!

INTÉRESSÉ(E)? Communiquez avec nous IMMÉDIATEMENT par téléphone au 450 791-2455, poste 2310 ou par courriel au loisir@sainte-helenedebagot.com.



ENTRAÎNEMENT EXTÉRIEUR PAR INTERVALLE

(14 ANS ET +) | Session printemps 2024

La session débutera le mercredi 27 mars 2024.

Horaire : Les mercredis à 18 h 30

Lieu : Parc des Plante (Sainte-Hélène-de-Bagot)

Coût : 100 \$ / 10 cours

Apporter un tapis de sol, une bouteille d'eau et porter des vêtements appropriés à la température.

Information et inscription : Jézabelle Legendre au 450 209-1510
ou jezlegendre@hotmail.ca

Les loisirs EN MOUVEMENT

RETOUR SUR LA 2^E ÉDITION DE PLAISIR HIVERNAL



Le samedi 16 mars dernier a eu lieu la deuxième édition de l'événement Plaisir hivernal, organisé par le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot en collaboration avec la FADOQ de Sainte-Hélène. Nous remercions les citoyens pour leur participation.

C'est dans une ambiance festive que les gens ont pu profiter de l'animation des mascottes et du maquillage du Club jeunesse Optimiste de Granby. En plus des différentes stations de jeux, musique, danse et fous rires étaient au rendez-vous.

Nous avons également pu compter sur la présence de monsieur André Lebreux du CN qui est venu offrir un kiosque de sensibilisation. Nous ne pourrions passer sous silence la présence des pompiers de Sainte-Hélène afin d'assurer la sécurité du foyer extérieur, offert par monsieur Michel Brouillard, ainsi que des tours de charrette, gracieuseté de la Ferme Gérard Belval, le tout tiré par le tracteur de monsieur François Demeule. Les gens ont profité de la présence du camion de rues Queues de Castor ainsi que de la donation de chocolats chauds et de cafés offerts par le Comité des loisirs. De plus, monsieur Yves Petit et la Ferme Gino Petit, accompagnés de leurs bénévoles mesdames Céline Gaudet et Cloé Petit ainsi que monsieur Jeff Marcoux, ont offert gracieusement de la tire sur la neige pour se sucrer le bec. Pour égayer cette belle journée, les enfants pouvaient participer au concours de dessins afin de courir la chance de gagner un chocolat de Pâques offert par Marché Bonichoix (Alimentation Famille Croteau inc.). Félicitations à Sam Lussier qui a remporté le concours.



Le Comité des loisirs remercie ses membres : monsieur Denis Bélanger, mesdames Josiane Seyer et Mélissa Poisson ainsi que les bénévoles madame Léa Bélanger et messieurs Nicolas Veilleux, Stéphane Ratté et Éloïc Ratté. Cet événement n'aurait pu avoir lieu sans le soutien de la Municipalité et des pompiers de Sainte-Hélène-de-Bagot ainsi que les membres de la FADOQ Sainte-Hélène, mesdames Lise Laferrière, Gisèle Laliberté et Jocelyne Jodoin ainsi que monsieur Denis Bisillon.

Nous vous remercions de votre participation en grand nombre et au plaisir de vous revoir l'an prochain!



Gagnant : Sam Lussier

LA BALLE-DONNÉE MIXTE DE SAINTE-HÉLÈNE



Vous avez 16 ans et plus et vous aimeriez intégrer une équipe de balle-donnée mixte ? La balle-donnée mixte est de retour cet été.

Horaire : Les lundis (13 mai au 16 septembre 2024)
Les vendredis (17 mai au 20 septembre 2024)

Heure : 19 h

Lieu : Terrain de baseball de Sainte-Hélène (400, 2^e Rue)

Coût : Résidents : 35 \$ / 1 fois par semaine ou 60 \$ / 2 fois par semaine
Non-résidents : 45 \$ / 1 fois par semaine ou 80 \$ / 2 fois par semaine

Inscription : À compter du mercredi 20 mars 2024
Par téléphone ou via Facebook

* Payable lors de la première rencontre. Date à confirmer avec la responsable. *

Information : Stéphanie Beaumier au 450 381-6644 ou via Facebook « Balle donnée mixte de Ste-Hélène ».



BÉNÉVOLE-RESPONSABLE DE LA BALLE-DONNÉE RECHERCHÉ

Vous êtes amateur de balle-donnée et vous aimeriez vous impliquer comme bénévole-responsable ?

Communiquez avec nous dès maintenant au 450 791-2455, poste 2310.

**Cuisiner en groupe pour socialiser, économiser et s'amuser...
Il reste une place pour vous dans votre collectivité!**

Cuisines Collectives

Pour vous informer ou pour vous inscrire contactez-nous au 450 261-1110 poste 226 ou écrivez-nous à l'adresse suivante: m.bilodeau@lamoissonmaskoutaine.qc.ca ou encore visitez notre site Internet au: www.lamoissonmaskoutaine.qc.ca

La Moisson Maskoutaine

PROTÉGEONS NOS TERRAINS SPORTIFS !

Après la fonte des neiges, la pelouse des terrains de soccer et de baseball est fragile pendant un certain temps. Une certaine quantité d'eau s'accumule et bien souvent, le printemps amène des pluies abondantes. Il faut absolument laisser le temps aux surfaces d'absorber l'eau et donner la chance au nouveau gazon de se fortifier avant de les utiliser.

Merci ÉNORMÉMENT de votre collaboration !

MOBILITÉ • TRANSPORT • INFORMATION • SERVICES DE PROXIMITÉ • SÉCURITÉ

Ensemble, imaginons notre futur!



**Participez à nos
consultations publiques**
Du 17 au 25 avril

SAINT-JUDE
Mercredi, 17 avril, à 18 h 30,
à la salle communautaire
940, rue du Centre

SAINT-HUGUES
Mardi, 23 avril, à 18 h 30,
à la salle municipale
390, rue Notre-Dame

SAINT-HYACINTHE
Dimanche, 21 avril, à 10h,
au Centre aquatique Desjardins
850, rue Turcot

SAINT-DAMASE
Jedi, 25 avril, à 18 h 30,
au Complexe sportif
105, rue Sainte-Anne

Collation offerte sur place

Rencontre par visioconférence, le mercredi 24 avril, à 18 h 30.

Consultez le site de la MRC pour obtenir l'hyperlien ou écrivez à info@mrcdesmaskoutains.ca.



mrcmaskoutains.qc.ca




Comité de développement social

Information : Mélanie Brodeur, 450 774-3141, poste 3139


COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES


Matières acceptées et refusées dans le bac de recyclage

Emballages et imprimés de papier et carton

Exemples de matières acceptées 


Journaux, revues, papier à main, carton de lait, boîte de jus Tetra Pak (sans paille), boîte de pizza même légèrement souillée, etc.




Exemples de matières refusées 


Mouchoirs, essuie-tout souillés, serviettes de tables, papier parchemin ou ciré, plastifié ou de cellophane, boîte de pizza très souillée, carton recouvert d'une membrane plastifiée, etc.

Contenants de verre

Exemples de matières acceptées 


Bouteille de boisson et pot de confiture, sauce, etc. même s'ils sont cassés




Exemples de matières refusées 


Vaisselle, pyrex, poterie, porcelaine, cristal, céramique, miroir, lunettes, néon, ampoule, etc.

Contenants et emballages de métal

Exemples de matières acceptées 


Boîtes de conserve, canettes, papier d'aluminium même sale (en faire une boulette), assiettes d'aluminium, etc.




Exemples de matières refusées 

Objets métalliques qui ne sont pas des contenants, emballage de tablette de chocolat, piles, bombes aérosols, etc.


Contenants et emballages de plastique


Exemples de matières acceptées 


Contenants identifiés d'un des symboles



Bouteilles d'eau, de yogourt à boire, contenant de margarine, sacs de plastiques extensibles et pellicules de type Saran wrap, etc.



Exemples de matières refusées 

Articles de plastique sans logo de recyclage, matières avec le logo  , paille, verre, ustensiles de plastique, petit contenant de yogourt individuel, contenants ou assiettes de styromousse, emballages de collations, de bonbons, sacs d'emballages de biscuits, etc.

Les bacs de collecte de matières recyclables sont levés une fois aux deux semaines, entre 7 h et 19 h.

Considérant que les heures de collectes peuvent varier pour de nombreuses raisons, il est recommandé de placer les bacs en bordure de la voie publique ou lorsqu'il y a un trottoir, en bordure de celui-ci, en fin de journée la veille de la collecte ou le matin de celle-ci avant 7h.



Le jour de collecte de votre secteur est le mardi .

Seuls les bacs portant le logo de la Régie sont acceptés et ils sont la propriété de la municipalité.

Pour toutes informations ou besoin d'accompagnement, contacter la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains au 450 774-2350 ou visiter le www.riam.quebec



COMITÉ DE REVITALISATION DE LA RIVIÈRE CHIBOUET (CRRC)

CONFÉRENCE GRATUITE SUR L'HYDROGÉOMORPHOLOGIE SUIVI DE L'AGA 2024

Le Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet (CRRC) vous invite à son assemblée générale annuelle qui aura lieu le **mercredi 3 avril à partir de 19 h, au 390, rue Notre-Dame, à Saint-Hugues**. L'AGA sera précédé d'une conférence ciblant l'évolution et la dynamique des cours d'eau (hydrogéomorphologie) animée par Sylvio Demers. Elle vous sera offerte gratuitement. Venez en apprendre plus sur l'évolution des cours d'eau!

Avis de convocation : Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du rapport d'activités et des services offerts par les comités
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2023
5. Présentation des états financiers
6. Adoption des modifications aux règlements généraux
7. Nomination du président et du secrétaire d'élection
8. Élection des membres du conseil d'administration
9. Levée de l'assemblée

Information : 450 774-3141, poste 3159 ou sectechniques@mrcdesmaskoutains.ca

Facebook : Comites de bassin versant maskoutains



ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (AEP)



Dans les derniers mois, le gouvernement du Québec a proposé quelques formations accélérées et financées afin de répondre aux besoins de main d'œuvre. Ces formations de courtes durées sont des attestations d'études professionnelles (AEP).

La durée d'une AEP varie entre 3 et 6 mois selon le programme. Environ une cinquantaine de formations sont offertes à travers le Québec dans différents secteurs professionnels. Pour la plupart, les conditions d'admission et préalables sont un 3^e secondaire en français, mathématiques et anglais ou le test de développement

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731

 Audrey Gatineau Pro

général (TDG). Toutefois, il se peut que les préalables diffèrent d'une AEP à l'autre, il est important de se référer à un professionnel pour connaître les détails. Le ou la candidate doit être également âgée de 18 ans ou plus pour entamer des études de ce niveau.

Comme mentionné plus haut, le gouvernement du Québec peut parfois décider d'implanter de courtes formations et de financer les étudiants. Ce fut le cas pour certaines formations dans le domaine de la construction en octobre 2023 et en assistance à la personne dans le domaine de la santé qui débutera en mars 2024. Comme ces formations sont implantées sporadiquement, nous ne pouvons pas toujours savoir si elles reviendront d'une année à l'autre. Restez à l'affût des possibilités dans les médias et référez-vous à un ou une professionnelle pour connaître les opportunités.

Dans le cadre de SARCA Mobile, vous avez accès à une conseillère en information scolaire et professionnelle gratuitement directement dans votre municipalité. Osez faire appel à ses services pour un retour aux études ou tout autre projet de réorientation professionnelle.

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec 





Sainte-Hélène-de-Bagot

Voici le calendrier des activités à venir :

Jeudi 11 avril 2024 : Dîner conférence au chalet des loisirs de 11 h 30 à 16 h. Dîner servi à 12 h par Resto 152 (réservation avant le 9 avril). Conférencière : Maryse Archambault, chef de service pour le guichet d'accès 1^{ère} ligne CLSC des Maskoutains. Sujet : J'ai un problème de santé physique ou mentale et j'ai besoin de consulter. Quoi faire avant d'aller consulter à l'urgence? J'ai un médecin où je n'en ai pas. Mon médecin est en vacances, etc.

Contactez Jean Gauthier au 450 791-2520, Gérald Lapierre au 450 518-2618 ou Lise Laferrière au 450 791-2629.

Tous les jeudis, et ce, à chaque semaine, nous vous attendons au chalet des loisirs pour participer à des jeux de société. Aucune inscription. Nouveau : jeu de pétanque à tout.

Jeudi 25 avril 2024 : Souper FADOQ du mois, maintenant au chalet des loisirs. Le souper est servi à 18 h. Réservation obligatoire : Cécile Petit au 450 791-2280 ou Gisèle Laliberté au 450 791-0304.

Assemblée générale annuelle

Avis de convocation aux membres FADOQ
Sainte-Hélène-de-Bagot.

Quand : 25 avril 2024 à 19 h (après le souper)

Projet d'ordre du jour :

- Rapport des activités
- Rapport financier 2023-2024 et prévisions
- Élection des administrateurs

50e anniversaire FADOQ Sainte-Hélène-de-Bagot

Dimanche 26 mai 2024 : Invitation à tous et à toutes

Dîner au centre communautaire, au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

Invité d'honneur : Joël Legendre

Pierre Amstrong, chanteur et Dj

Cocktail servi à 11 h, suivi d'un banquet

Prix : 50 \$ / personne (aucun billet disponible à la porte)

Billets disponibles auprès des membres du CA de la FADOQ :

- Jocelyne Jodoin au 450 791-0105

- Gisèle Laliberté au 450 791-0304 ou 1glali@sogetel.net

- Lise Laferrière au 450 791-2629 ou liselaf55@icloud.com

Consultez notre site Internet :

<http://club.fadoq.ca/m016>



ANNIVERSAIRES MOIS D'AVRIL



| | |
|------------------------------|----|
| M. Abel Bruneau | 5 |
| M. Denis Bisailon..... | 6 |
| M. Yves Petit | 7 |
| Mme Rollande Petit | 8 |
| M. André Chevrier | 8 |
| Mme Gisèle Laliberté..... | 10 |
| Mme Isabelle Racat | 11 |
| M. Mario Laroque..... | 11 |
| M. François Demeule..... | 12 |
| Mme Johanne Proulx..... | 14 |
| M. Denis Jodoin..... | 14 |
| Mme Diane Larocque | 16 |
| M. Luc Déry | 16 |
| M. Edouard Dubé | 21 |
| Mme Brigitte Malenfant | 29 |
| M. Alain Daigle | 29 |



SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE « LES TROIS CLOCHERS »

UPTON | ST-VALÉRIEN-DE-MILTON | ST-LIBOIRE



La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » accueillera Normand Fleury, technicien en horticulture et arboriculture lors de sa conférence sous le thème « Les oiseaux au jardin ».

Date : Le 25 mars 2024 à 19 h 15

Lieu : 1384, rue Principale, Saint-Valérien (salle municipale)

Pour plus d'information, contactez Francine Laliberté au 450 546-7327.

Infos COORDONNÉES

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e Avenue
CHALET DES LOISIRS 400, 2^e Rue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e Avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000



PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca



ESPACES PUBLICITAIRES DISPONIBLES DANS LE JOURNAL LE BAGOTIER

POUR INFORMATION :
Audrey Lapierre 450 381-2908 ou info@ideegraphik.com



UN PROJET D'AFFAIRES OU DE NOUVELLE ENTREPRISE ?

Saint-Hyacinthe Technopole est
LE GUICHET UNIQUE
pour vos projets industriels, commerciaux
et touristiques dans la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS

450 774-9000 | 1 877 505-1246

st-hyacinthetechnopole.com  



MINI-ENTREPÔTS — SAINTE-HÉLÈNE —

entrepotstehelene.ca

 **450 381-6664**

 info@entrepotstehelene.ca

Complexe de mini-entrepôts
moderne avantageusement situé
près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION
DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT!**





OFFRE D'EMPLOI

Plusieurs postes disponibles



AVEC UNE GANG DYNAMIQUE, LE TEMPS PASSE VITE !

Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : BO12816@SUNCOR.COM

RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | PROPRIÉTAIRES
MARTIN FLUET

☎ 450 888-1313

780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot

www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS

RBO 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING

servicespecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



Judith Racicot

jracicot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260

Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR

RBO 8348-4337-09

CONSTRUCTION
PROY
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
PATRICK ROY, président

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

TOUJOURS PRÊT. TOUJOURS PRÈS.

Livraison de carburant en vrac
Réservoirs et équipement de distribution
Équipe spécialisée à votre service



NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE
CARBURANTS ET MAZOUT

Communiquez avec nous :
909, Paul-Lussier, Ste-Hélène-de-Bagot
Tél : 450-791-2462

*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.



MEETUP

Show n' Shine

18 Mai 2024

ADMISSION Gratuite

Jeux Gonflables - Maquillage pour enfants
Jeux extérieurs - Exposants
Soirée Dansante - Spectacle Son et Lumière
Et bien plus...

Présente par

549 3^e Rang, Ste-Hélène-De-Bagot, JOH 1M0
www.relaispetit.ca

Kiosque à la ferme

Ouverture à venir

Des fruits et légumes cultivés localement seront disponibles en libre-service directement à la ferme

f La Petite Savoie Ferme maraichère

Raphaël Girard

☎ 450-779-5477
✉ rgirard1@live.ca

f Plâtrage RG
RBO 5833-5183-01

RÉNOVATION - RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL

AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

f Camerises Ste-Hélène-de-Bagot

337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC JOH 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance et en vente libre livrés directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
acespharma.ca

Accèspharma
over Walmart

E-G-DION & FILS INC.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, JOH 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE

SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

Bienvenue chez vous!

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) JOH 1M0

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

André LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

☎ 450 546-3251
✉ andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca



RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT Lapierre

f

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca

DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
1, ROUTE 116 EST | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

819 472-3286 **GROUPEDGP.COM**
info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**

Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHE BONICHOIX




Érablière
**L'Autre
Versan**

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE


Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

**Besoin d'outils
publicitaires?**



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

Excavation

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Sylvain Plante

R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

Les Entreprises Racicot inc.



DÉNEIGEMENT

Résidentiel et commercial
Sainte-Hélène-de-Bagot
450 518-4297

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Muet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

GROUPE RCA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

LA FORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

ALIGNEMENT
AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL

LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

Martin Lussier
Courtier immobilier

Israel Lussier
Courtier immobilier

Jacob Lussier
Courtier immobilier résidentiel

LUSSIER IMMOBILIER POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

REER et CELI

**Cotiser,
ça allège l'esprit**



On vous accompagne dans
la réalisation de vos projets.

Cotisez en ligne
ou avec votre conseiller.

desjardins.com/reerceli

 **Desjardins**